



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 11 juin 2024

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

Président : Monsieur Chris Chard
Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Elections** : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres du bureau 2024/2025.
Election : 1 Membre du groupe de travail de la CoGesFin
8. **Préavis municipal n° 5/2024** relatif aux **comptes 2023** de la commune de Bougy-Villars
9. **Rapport de Gestion 2023** de la commune de Bougy-Villars
10. Divers et propositions individuelles

1. **Appel**

29 membres sur 46 sont présents, 11 excusés, 5 absents, 1 démission.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard**, déclare l'assemblée valablement constituée à 20h00 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

Résultat : 26 oui, 0 non, 2 abstentions.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est approuvé.

3. **Assermentations / Démissions**

Assermentations : - M. William Knott
- M. Julien Peterer

Démission : - Mme Catherine Richner

Monsieur le Président procède à l'assermentation de **Monsieur William Knott** et **Monsieur Julien Peterer**. Il les remercie pour leur engagement et leur souhaite la bienvenue.

4. **Communications du Président**

Monsieur le Président informe que le Conseil général est constitué de **47 membres** dont **31 présents** ce soir.

Il remercie la Municipalité pour les informations dans le Bodz' Info et donne la date de la prochaine séance du Conseil général prévue le :

Mardi 1^{er} octobre 2024 à 20h00

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic**, concernant le point 5 de l'ordre du jour « communications de la Municipalité ».

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, prend la parole et remercie les habitants pour leur indulgence et leur patience, aux différents désagréments des travaux du CAD.

En janvier lors de la présentation du préavis, la Municipalité avait annoncé 23 raccordements. Le business plan établi à cette occasion prévoyait des raccordements futurs et progressifs jusqu'en 2040, dans lequel une estimation était d'atteindre 40 raccordements. A ce jour, la grande surprise est d'annoncer qu'il y a eu 41 demande de raccordements au sein du village. A cette bonne nouvelle, une adaptation a dû être réalisée et des retards sont à signaler mais dans l'ensemble, tout se passe bien. La Municipalité espère que ce projet va satisfaire les personnes impliquées et se réjouit de l'aboutissement des travaux en cours.

Les conséquences à cette situation concernent principalement la chaufferie, qui était prévue au départ pour 23 raccordements. La Municipalité a dû trouver rapidement des solutions pour résoudre l'équation, pour raccorder 41 ménages.

Afin d'obtenir satisfaction la Municipalité, en lien avec Monsieur Sébastien Meylan, vigneron tâcheron de la commune, a pris la décision de doubler le local de chaufferie où était installé les cuves communales. Les cuves et le pressoir ont donc été évacués pour obtenir plus de place, et ainsi équiper la future chaufferie. A savoir que les 2 chaudières prévues au départ du projet, la Municipalité est prête pour installer une 3^{ème} chaudière, dans un local plus grand.

Le silo sera également doublé en utilisant le local qui sert actuellement de chaufferie.

Pour le prochain hiver, une solution provisoire est déjà en place pour que le vin de la commune soit pris en charge. La Municipalité va délibérer sur ce point pour les années suivantes.

6. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE », « SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours ». Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Myriam Gaillard Houriet, déléguée municipale**, de la commission « ASSAGIE. Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, «SIDEP/AIEE ». Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE ». Pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS ». Pas de commentaire.

7. Elections : Président, Vice-Président/e/s, Scrutateurs et membres du bureau 2024/2025.

Elections : Président et Vice-Président/e

Monsieur Jean-Paul Morandi, Vice-Président, prend la parole et informe que **Monsieur Chris Chard** se représente au poste de **Président** pour son prochain mandat 2024/2025. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter.

Pas d'autre proposition.

Monsieur Chris Chard est élu à l'unanimité *Président du Conseil général* de Bougy-Villars par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président prend la parole et remercie l'assemblée. Il demande à **Monsieur Jean-Paul Morandi**, s'il souhaite se représenter au sein du Bureau du Conseil général pour un nouveau mandat 2024-2025 en tant que Vice-Président ?

Réponse : Monsieur Jean-Paul Morandi confirme le renouvellement de son mandat en tant que Vice-Président du Conseil général.

Monsieur Jean-Paul Morandi est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président demande à **Mademoiselle Margaux Dehais**, si elle souhaite se représenter au sein du Bureau du Conseil général pour un nouveau mandat 2024-2025 en tant que Vice-Présidente ?

Réponse : Mademoiselle Margaux Dehais confirme et renouvelle son mandat en tant que Vice-Président du Conseil général.

Mademoiselle Margaux Dehais est élue *Vice-Présidente* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Elections : Membres du bureau 2023/2024.

Monsieur le Président informe que **Madame Katrin Siebenbuenger et Monsieur Guillaume Favre**, reconduisent leur mandat au sein du bureau du Conseil général en tant que scrutateur/trices.

Monsieur le Président les remercie pour leur engagement. **Madame Katrin Siebenbuenger et Monsieur Guillaume Favre**, sont élu/e/s en tant que scrutateur/trices du bureau du Conseil général *par de chaleureux applaudissements*.

Monsieur le Président informe que le bureau du Conseil a reçu par courrier en date du 9 janvier 2024, la démission de **Madame Alexandra Thieulin**, membre scrutatrice du groupe de travail du bureau du Conseil général et en tant que membre du Conseil général. Une première demande d'élection a été effectuée lors du Conseil général du mardi 26 mars dernier. Aucune proposition n'a été formulée. Le point a donc été agendé à ce jour.

Le 4 mai dernier, le bureau du Conseil général a également reçu par écrit la démission de **Madame Catherine Richner**, membre scrutatrice du groupe de travail du bureau du Conseil général et en tant que membre du Conseil général.

Monsieur le Président remercie **Madame Alexandra Thieulin et Madame Catherine Richner** pour leur travail au sein du bureau et leur précieuse collaboration tout au long ces années de services au sein de notre commune.

Monsieur le Président donne quelques informations sur le cahier des charges en tant que scrutateur/trices au sein du bureau du CG.

*4 séances du Conseil général par année
4 dimanches de votations/élections « cantonale et fédérale »
Séances du bureau (selon dates et préavis proposés).*

Monsieur le Président précise que pour le bon fonctionnement d'une commune, le bureau du Conseil général doit impérativement être « compléter » de ces membres, composé actuellement de :

Président : M. Chris Chard
Vice Président : M. Jean-Paul Morandi
Vice Présidente : Mme Margaux Dehais
Secrétaire : Mme Liliane Meylan

Scrutateur/trices : Madame Katrin Sieberburger Hacki
Monsieur Guillaume Favre

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se présenter en tant que « membre scrutateur/trices » au sein du bureau du Conseil général.

Monsieur William Knott, se propose pour rejoindre le bureau du Conseil général en tant que scrutateur.

Monsieur Julien Peterer se propose pour rejoindre le bureau du Conseil général en tant que scrutateur.

Pas d'autre proposition.

Monsieur le Président remercie **Monsieur William Knott et Monsieur Julien Peterer** pour leur engagement qui sont élus en tant que scrutateurs au sein du bureau du Conseil général de Bougy- Villars par de *chaleureux applaudissements*. Il leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président remercie tous les membres du bureau pour leur travail et leur précieuse collaboration.

Election d'un membre de la Commission CoGesFin

Monsieur le Président rappelle que l'élection d'un membre à la commission CoGesFin a également été reconduit à l'ordre du jour du dernier Conseil général du mardi 26 mars 2024. Aucune proposition n'a été effectuée. Le point est agendé à l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Richard Gerritsen**, membre de la CoGesFin, qui donne quelques informations sur le travail de cette commission.

Monsieur le Président rappelle que selon l'**art.34** du règlement du Conseil général de Bougy-Villars, la *commission CoGesFin est composée de **trois membres au moins, et deux suppléants***. Ceux-ci sont élus pour la durée de la législature.

Pour le bon fonctionnement de la CoGesFin, il a été demandé par la commission CoGesFin que celle-ci soit composée de « **5 membres actifs** ». Il est donc impératif que cette commission soit complétée.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se présenter en tant que « membre » de la commission CoGesFin.

Monsieur Lancelot Frick, se propose pour rejoindre la commission CoGesFin.

Pas d'autre proposition.

Monsieur le Président le remercie pour son engagement. **Monsieur Lancelot Frick** est élu en tant que membre de la commission CoGesFin par de *chaleureux applaudissements*. Il lui souhaite la bienvenue au sein de la CoGesFin.

Monsieur le Président informe que suite à la démission de **Madame Catherine Richner**, il est important de nommer une personne pour représenter la commune de Bougy-Villars au sein de « l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE ». Ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Afin de compléter le groupe de travail, Monsieur le Président informe qu'une élection doit impérativement être effectuée ce soir.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'approbation de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Réponse oui à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Myriam Gaillard Houriet**, déléguée municipale de l'ASSAGIE.

Madame Myriam Gaillard Houriet, déléguée municipale de l'ASSAGIE, donne quelques explications concernant l'Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel - Etoy / ASSAGIE.

Monsieur le Président demande si une personne souhaite se présenter en tant que représentant/e de la commune de Bougy-Villars au sein de l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE.

Madame Margaux Dehais se propose pour représenter la commune de Bougy-Villars en tant que membre de l'ASSAGIE - Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel – Etoy.

Pas d'autre proposition.

Monsieur le Président remercie pour son engagement **Madame Margaux Dehais** élue en tant que représentante de la commune de Bougy-Villars au sein de l'ASSAGIE par de *chaleureux applaudissements*.

Monsieur le Président demande à **Madame Liliane Meylan, secrétaire**, d'informer l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE de la nomination de Madame Margaux Dehais en tant que nouveau membre.

Madame Liliane Meylan, secrétaire prend note de la demande et va envoyer un courrier en ce sens à l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE.

8. Préavis municipal n° 5/2024 Relatif aux comptes 2023 de la commune de Bougy-Villars

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid**, Municipal, et présente le préavis par un bref exposé :

C'est avec plaisir que la Municipalité vous présente ce rapport accompagnant les Comptes communaux 2023, conformément à l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Présentation des comptes 2023.

1 Chiffres clés

La hausse significative des revenus de CHF 1'353'335.- par rapport au budget provient de la **progression des recettes d'impôts** de CHF 1'449'375.-

L'intégralité de la hausse des charges est à mettre sur le compte de la **péréquation** qui s'élève à CHF 3'700'526

Présentation des tableaux de l'évolution des recettes fiscales 2012-2023, Impôts sur les gains immobiliers et droit de mutation.

2. Résultat de l'exercice 2023

Revenu 2023 CHF 6'699'335.- (2022 CHF 6'050'697.-), budget CHF 5'345'940.-
Principales raisons de ce revenu supplémentaire :

-Impôts consolidés CHF 5'300'778.- vs CHF 3'851'000.- au budget

-Revenus des capitaux du patrimoine financier de CHF 77'153.- vs CHF 10'000.-
-Vente de bois de CHF 20'492.- vs CHF 5'000.-

Monsieur Olivier Dumuid présente les charges 2023 supérieures au budget qui permettent d'afficher une excellente marge brute d'autofinancement.

Charges 2023 CHF 5'974'257.- (2022 CHF 5'344'868.-)
budget CHF 5'311'529.-

Principaux écarts significatifs au budget :

-Péréquation financière globale de CHF 3'700'526.- vs CHF 2'678'000.- au budget
-Conseil jetons de présence de CHF 24'730.- vs CHF 20'000.-
-Entretien forêt de CHF 27'812.- vs CHF 10'000.-
-Charges globales de la vigne de CHF 138'563.- vs CHF 118'000.-
-Frais d'entretien des immeubles de CHF 98'200.- vs CHF 387'000.-

Excédent de recette 2023

Excédent de recettes 2023	CHF 725'078.-
Amortissements par comptes de fonctionnement	+CHF 252'054.-
Débiteurs ACI	- CHF 19'722.-
Marge brute d'autofinancement avant financements spéciaux	CHF 957'410.-
Attributions (prélèvements) aux réserves et provisions	-CHF 228'846.-
Marge brute d'autofinancement 2023	CHF 728'564.-

3. Détail des revenus et charges

Présentation par un tableau des charges et Produits

4. Péréquation

Présentation par un tableau des composants de la péréquation 2022 – 2023

5. Bilan condensé

Présentation par un tableau des actifs et passifs du bilan condensé

6. Suivi des préavis municipaux en cours

Présentation d'un tableau du suivi des préavis municipaux en cours au 31.12.2023

7. Synthèse

- + Bonne marge d'autofinancement à CHF 728 /- → permet à la commune de continuer à investir de manière ciblée dans la maintenance et le développement de ses infrastructures
- + Progression de l'impôt ordinaire (revenu, fortune, ...)
- + Diversification des sources de revenus avec les biens immobiliers détenus
- + Bilan solide
- = Stabilisation de l'impôt au forfait (CHF 1'024/-)
- Dépendance sur un nombre restreint de contribuables
- Impôt élevé sur gains immobiliers en 2024 (CHF 350/-) difficilement replicable

8. Conclusion Préavis Municipal 05/2024

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2023 lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 725'078.46

De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 11'151'562.80

De donner les décharges d'usage à la Municipalité.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Eric Le Royer**, membre de la CoGesFin, présente le rapport de ladite commission :

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) composée de Richard Gerritsen, Président, Margaret Jacob, Eric Le Royer, Alain Palombini a étudié le préavis No 5/2024 relatifs aux comptes communaux pour l'année 2023 et deux de ses membres (Alain Palombini et Eric Le Royer) ont rencontré le mardi 28 mai 2024 M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances et M. Claude Olivier Rosset, Syndic, ainsi que le boursier, Monsieur Francesco Montoro. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les réponses fournies lors de la séance et en amont de la séance par rapport à une liste de questions envoyée ainsi que la mise à disposition de tous les documents pour mieux éclairer certains points et questions. Les explications détaillées qui ont été apportées ont répondu aux attentes de la commission.

Les comptes soumis témoignent d'une situation globalement saine et solide des comptes communaux s'appuyant sur des revenus évoluant de façon très favorable par rapport au budget et à l'année précédente (+25% et +11% respectivement) avec une maîtrise des charges permettant une croissance de la marge brute d'autofinancement de 25'514 CHF (3,6% par rapport à 2022) pour atteindre 728'564 CHF. Cela permettra de laisser les options ouvertes pour décider du taux d'imposition communal sans nécessiter de mesure à court terme de rééquilibrage pour augmenter les revenus.

L'étude minutieuse des comptes de charges et dépenses sur la base des comptes soumis nous apparaît cohérente et en bon ordre. Par nos échanges avec la Municipalité, deux postes vont nécessiter une attention particulière dès cette année : le parking et la cave avec l'établissement des chaudières du chauffage à distance. La Municipalité nous a donné l'assurance que tout serait mis en œuvre pour ces postes soient gérés avec l'attention nécessaire mais nous l'invitons à tenir informé le conseil sur l'avancement de leurs réflexions et solutions pratiques mises en place.

En conclusion, la Commission de Gestion et des Finances soutient à l'unanimité de ses membres le préavis No 05/2024 et au vu de ce qui précède, la commission vous suggère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général, de bien vouloir :

- *Accepter les comptes communaux pour l'exercice 2023, lesquels présentent un excédent de revenu de GHF 725'078.46*
- *Porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 11'151'562.80*
- *Donner les décharges d'usage à la Municipalité*

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Pas de commentaire.

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°05/2024 – à main levée.

Résultat : 30 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis municipal n° 05/2024 – relatif aux comptes 2023 de la commune de Bougy-Villars **est accepté.**

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 05/2024 de la Municipalité du 30 avril 2024
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2023 lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 725'078.46

De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 11'151'562.80

De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Commission de gestion et au Boursier communal.

9. Préavis municipal n°6/2024 Rapport de Gestion 2023

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour le travail et son rapport très complet. Il donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, et présente le préavis par un bref exposé.

Les dicastères ont été attribués pour la nouvelle Municipalité en place depuis le 1^{er} juillet 2021 comme suit :

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic

Administration générale, gestion du personnel, police, aménagement du territoire, police des constructions, ARCAM
Suppléante : M.-Cl. Liang

Madame Mary-Claude Liang, Municipale

Routes, bâtiments communaux, transports publics, épuration
Suppléant : F. Morandi

Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale

Ecole et jeunesse, affaires culturelles, tourisme, eau potable, informatique
Suppléant : R. Gonzalez

Monsieur Florent Morandi, Municipal

Forêts, vignes, espaces verts, sociétés locales, culte
Suppléante : M. Gaillard Houriet

Monsieur Olivier Dumuid, Municipal

Finance, social, santé
Suppléant : Claude-Olivier Rosset

La Municipalité est fréquemment en contact avec les Municipalités voisines, notamment à travers les différentes associations et ententes intercommunales :

ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay

ASSAGIE - Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel - Etoy

AIEE - Association pour l'Épuration des Eaux Bougy-Féchy-Perroy

REFUGE INTERCOMMUNAL - Entente intercommunale Féchy-Bougy-Allaman pour la gestion du refuge intercommunal à Pizy

DECHETTERIE - Entente intercommunale Féchy-Bougy-Allaman-Perroy pour la gestion de la déchetterie intercommunale à Féchy

SDIS ETRAZ REGION - Service de Défense contre l'incendie et de Secours Etraz Région

ORPC MORGES - Organisation Régionale de Protection Civile Morges

ARCAM - Association de la Région de Cossonay-Aubonne-Morges

SIDERE - Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs

LE CONSEIL REGIONAL DE NYON - association des communes du district de Nyon

VIN ET TERROIR FECHY - Féchy Vignoble Classé

SYNDICS DU DISTRICT DE MORGES - Réunions régulières organisées la Préfecture

GROUPEMENTS FORESTIERS DE LA SAUBRETTE

MORGES REGION TOURISME

et conclut en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, après avoir pris connaissance de ce rapport ainsi que celui de la Commission de gestion, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- *Vu les comptes et le rapport sur la gestion présentés par la Municipalité,*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,*

Décide

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Alain Palombini** présente le rapport de ladite commission :

La Commission de Gestion et des Finances (CoGesFin) a été chargée d'étudier le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion communale pour l'année 2023.

Le rapport de gestion est compréhensif et détaillé. La CoGesFin remercie la Municipalité pour la qualité de ce document.

La CoGesFin peut ainsi constater que le secrétariat de la commune est passé de 110% à 100% dans le courant de l'année, ce qui répond enfin à une certaine logique vu que le contrôle des habitants fut transféré à Aubonne depuis quelques années maintenant.

Le site de la commune décrit les tâches et les responsabilités de la secrétaire et le greffe. La définition est peu claire et prête à confusion. Nous proposons que la Municipalité adapte le texte à la réalité du fonctionnement de l'administration pour éviter toute ambiguïté et de confondre greffe et secrétaire.

Il est important de préciser que la séparation des pouvoirs est bien documentée dans les lois et règlements. La séparation des pouvoirs empêche que le législatif s'attribue des compétences de la Municipalité et vice versa.

Dans ce cadre, nous rappelons ici que c'est uniquement au Président du Conseil général qu'incombe l'organisation et la gestion des activités du Conseil.

Cependant, à la suite d'un certain nombre de remarques et interprétations récentes du règlement du Conseil Général, nous proposons que la Municipalité présente une nouvelle version du règlement en tenant compte de l'expérience vécue et de l'utilisation des diverses ressources numériques à disposition, l'actuel règlement datant de dix ans maintenant devrait être actualisé.

L'année 2023 a vu aussi la prise en main des tâches de la voirie par M. Damien Liard.

La CoGesFin tient à remercier la Municipalité pour l'organisation de diverses manifestations qui ont le don de resserrer les liens au sein de la population.

L'année 2023 fut clairement une année de passage avant les grands travaux qui jalonnent 2024, et transformeront positivement le village.

La CoGesFin ainsi tient à remercier la Municipalité pour sa bonne gestion des infrastructures communales, intervenant sur le fond dès que nécessaire.

Il est à constater la baisse heureuse de l'éclairage public en 2023, participant ainsi à des économies d'énergie n'affectant pas la qualité de vie du village.

Il est à noter dans le rapport le terme de "fraude" à la pesée pour la déchèterie, ce qui nous paraît fort à moins que ceci puisse être concrètement prouvé.

Les infractions commises dans la commune dans le rapport montrent une certaine augmentation sur les quatre dernières années, volume qui reste toutefois encore modeste.

La consommation d'eau dans la commune est en constante augmentation. La CoGesFin suggère à la Municipalité d'approfondir cette malencontreuse évolution à contrecourant d'une gestion responsable de cette ressource vitale.

La CoGesFin se réjouit de la gestion stable et efficiente des diverses associations communales durant l'année 2023.

En conclusion, la CoGesFin, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Vu le rapport sur la gestion de l'exercice 2023,
Entendu le rapport de la commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023

Monsieur le Président remercie les membres de la CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Madame Katrin Siebenbuerger Hacki demande à la Municipalité si un plan est en cours, pour l'automne prochain, afin obtenir plus d'éclairage au chemin des Macherettes ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, confirme que suite à la pénurie d'énergie, la commune de Bougy-Villars a répondu aux mesures demandées par l'Etat. L'ensemble des lumières sera revu globalement dans un plan afin que l'éclairage public soit rétabli selon les normes.

Pour information, la Municipalité va revoir l'éclairage « global » de la commune et prendre des mesures nécessaires pour l'éclairage public, tout en se préoccupant de l'économie que va engendrer ce renouvellement. Une étude sera présentée en ce sens prochainement.

Monsieur Lancelot Frick confirme que c'est lui qui s'est plaint de trop de lumière au sein du village. Il souhaite toutefois que le village reste allumé !

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°06/2024 - Rapport de Gestion 2023 à main levée

Résultat : 30 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis 06/2024 - Rapport de Gestion est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis 06/2024 - Rapport de Gestion de la Municipalité de sa séance du ...
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

11. Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président informe

Madame Mauderli Lancoud Laurence demande à la Municipalité si, suite à l'annonce de l'augmentation des 40 habitations à raccorder, celle-ci serait en mesure de partager l'analyse des risques concernant le chauffage à distance.

D'un point de vue opérationnel, est-ce que cela va

changer les risques et, d'un point de vue financier, est-ce qu'une rallonge du montant, déjà accordée, sera-t-elle nécessaire ?

Dernière question : Qu'en est-il concernant la rentabilité ?

Monsieur Olivier Dumuid, Municipal, répond que sur le dimensionnement du projet, il était déjà prévu à terme un raccordement pour 45 foyers avec une centrale de chauffe qui produira l'énergie nécessaire pour tous. Ce qui n'était pas prévu dans le projet, c'était la centrale de chauffe où sera produite l'énergie concernant le local des plaquettes. Comme expliqué, des mesures ont déjà été mises en place.

Le fait qu'il y ait plus de raccordements va effectivement engendrer des coûts supplémentaires que la Municipalité n'a pas encore entièrement obtenus. Cela concerne par exemple, les échangeurs dans les maisons qu'il va falloir acheter et d'autres petits points que la Municipalité se chargera d'organiser.

Pour rappel, la Municipalité avait présenté un projet dont le carburant de fonctionnement était basé sur « des pellets ». Toutefois, le prix fluctuant des pellets avec 25 raccordements générerait des pertes pendant environ une dizaine d'années. La Municipalité a donc décidé, à l'initiative de la CoGesFin, de passer « aux plaquettes ». Cette solution va générer un profit dès le premier jour, ce n'est pas négligeable et très intéressant !

Avec plus de raccordements, la Municipalité va obtenir plus de recettes financières puisqu'il a été décidé de garder le même type de carburant, à savoir les plaquettes.

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, informe que le Tribunal Fédéral s'est prononcé dernièrement sur l'Association « choc électrique » de propriétaires qui se chauffaient à l'électricité et qui ont fait recours contre l'obligation d'abandonner le chauffage électrique. Ceux-ci ont été déboutés par le Tribunal Fédéral.

Au départ du projet, la Municipalité avait prévu 2 chaudières. Avec le nombre croissant de 41 foyers supplémentaires, il était prévu de rajouter 1 chaudière le moment venu. Des plans ont déjà été réalisés pour l'installation d'une 3^{ème} chaudière qui sera installée ultérieurement.

Concernant l'agrandissement du silo, des coûts supplémentaires seront notifiés, mais la Municipalité reviendra avec des chiffres calculés au plus juste. Actuellement, toute la construction est prévue pour « des plaquettes », comme cela a été voté par le conseil en mars 2024.

Pour rappel, l'exploitant du chauffage n'est pas la SEFA ni la commune de Bougy-Villars. Une société a été créée entre la SEFA et la commune de Bougy-Villars. La commune de Bougy-Villars est donc « majoritaire » dans cette société. Ce qui est très intéressant pour la commune et non négligeable !

Madame Mauderli Lancoud Laurence demande d'un point de vue opérationnel, si l'augmentation du nombre de foyers ne peut-il pas créer un risque ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, répond à la négative. Il explique que la chaudière va être redimensionnée pour plus de raccordements. La partie hydraulique qui était prévue dans le local de chaufferie va être déplacée dans le local où était le pressoir de la commune. Une plus grosse installation hydraulique permettra d'obtenir une puissance nécessaire et ainsi chauffer tous les foyers raccordés.

Madame Sabrina Scardua demande à la Municipalité s'il ne serait pas possible de revenir « aux pellets » pour obtenir plus d'autonomie de chauffe avec, pour conséquence, beaucoup moins de déchets (cendres) et ainsi obtenir moins de transports routiers.

Monsieur Richard Gerritsen de la CoGesFin répond que « les plaquettes » seront exploitées par nos forêts, et que selon les calculs transmis par la CoGesFin, il n'y aura pas de grands changements par rapport « aux pellets », ni au point de vue des transports routiers.

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, répond que suite aux décisions qui ont été prises et votées à ce jour, tous les plans de la chaufferie et du matériel utilisé sont prévus pour « les plaquettes ».

Monsieur Eric Le Royer demande des informations concernant le chemin qui accède par la forêt depuis la commune de Pizy à la petite route de l'auberge Savoyarde jusqu'au chemin de la Touille. Avec les beaux jours, il se promène en vélo et se dit surpris par le nombre de voitures qui empreintent ce chemin. Il demande si un plan est prévu pour dégager le passage de tous ces véhicules.

Monsieur Le Royer demande également si la commune va prendre des dispositions pour que ce chemin soit déneigé pendant la période hivernale.

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, répond que ce passage routier appartient à la commune d'Aubonne. La Municipalité va faire le nécessaire pour répondre à la demande. Il faut savoir que cette route/chemin est prévu uniquement pour « les exploitations agricoles » et n'est pas prévu pour être utilisé par des voitures. A savoir que cette route/chemin n'est pas déneigé en période d'hiver.

Pas d'autres propositions.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance du Conseil Général de Bougy-Villars à 21h40.